

U Poghju d'Oletta, u 9 di lugliu di u 2016

OMAGIU à MARIA GHJENTILE

Discorsu di U Merre

Bonghjornu à tutti,

Je vous remercie d'être venus très nombreux assister à cette commémoration dédiée à notre Antigone, Maria Ghjentile, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Je voudrais saluer particulièrement la présence de nos deux présidents de la Collectivité Territoriale de Corse, Jean Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée et Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif, celle du Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse, François ORLANDI, celle du président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, celle du président de l'AAUC, Fabiana GIOVANNINI, celle du Maire de Bastia, Pierre SAVELLI, celle du Maire de Ville di Pietrabugno, Michel ROSSI, ainsi que celle des élus du Nebbiu et de la Conca d'Oru.

Mes remerciements s'adressent aussi au Diacre Jean Vitus RISTICONI, à Aghjula POTENTINI, a nostra voce

bè cunnisciuta, et aux confrères de Patrimoniù, de San Fiurengu et de Santu Petru.

Enfin, j'entends associer pleinement à cette 2ème édition de l'hommage à Maria Ghjentile, mes amis Marie FERRANTI et Guy CALVELLI, engagés comme nous afin que cette manifestation soit un succès.

Cette cérémonie, au pied de la maison en ruine où Maria Ghjentile a vécu et où nous avons, l'année dernière, dévoilé une plaque à sa mémoire, comportera trois temps:

D'abord, je vous dirai un mot,

Ensuite, ce sera l'hommage religieux à Maria Ghjentile avec en clôture le Dio vi salvi Regina,

Enfin, je laisserai Marie Ferranti vous présenter sa pièce de théâtre, Maria Ghjentile, qui sera jouée ce soir sur la place de l'église de Poghju vers 22 heures et à laquelle j'espère vous assisterez nombreux.

Cari amici,

In di u 1769, a nostra Maria Ghjentile vive l'orrore.

U so cumpagnu, Giò Guidoni, ammazzàtu, hè lasciatu mortu cù i so cumpagni, senza tomba, spostu nant'a una rota in piazza à u conventu San Francescu.

Ella ùn po suppartà stù dolore è decide, per amore di sicuru ma ancu per muralità è patriuttissimu, di dali sipultura cristiana.

En 1769, Maria Ghjentile BELGODERE est cette jeune fille d'une vingtaine d'année, fiancée à un jeune homme de 5 ans son aîné, Giovanni GUIDONI.

Tous deux vivent à une époque très mouvementée de l'histoire de nôtre ile, celle de la guerre de 40 ans qui a débuté en 1729 et qui s'est achevée en mai 1769.

Maria Ghjentile s'est illustrée en 1769, à l'occasion de l'épisode connu sous le nom de la Conspiration d'Oletta, dont la réalité nous été transmise par divers historiens et surtout par les recherches de notre compatriote, Mr Antoine de MORATI, originaire de Saint-Florent, qui a pu consulter les pièces du procès des auteurs et complices de cette conspiration et qui les a publiées dans le bulletin de novembre et décembre 1893 de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse.

Je dois vous rappeler qu'en 1729, les Corses, usés par plus de quatre siècles de domination génoise, se révoltent afin d'obtenir leur indépendance.

En 1755, au siècle des lumières, Pasquale PAOLI est proclamé père de la patrie et général de la nation. Il est alors l'initiateur d'une constitution considérée comme la première constitution démocratique du monde moderne qui contribuera d'ailleurs à l'élaboration de celle des Etats-Unis d'Amérique.

En 1768, le 15 mai, c'est le traité de Versailles qui consacre la cession de la souveraineté de la Corse par les génois à la France.

Pour imposer son gouvernement, le roi Louis XV envoie alors sur l'île des renforts importants sous l'autorité du comte de Marbeuf.

Le marquis de Chauvelin, commandant en chef des troupes en Corse, s'empare d'Oletta où il établit son quartier général à la tête d'une garnison de 1 500 soldats, qu'il place sous les ordres du marquis d'Arcambal.

Au début de 1769, Pasquale PAOLI, s'étant ménagé des intelligences avec les habitants de la région, envisage de lancer une attaque afin de surprendre et neutraliser cette garnison.

Pour ce faire, il décide de s'appuyer sur l'abbé Francesco Antone SALICETI, surnommé Peverino, qui avait imaginé introduire un groupe de partisans par la porte "démurée" d'une cave située au Muntaghjò et appartenant à Don Pietro LECCIA, de les faire passer de là à la maison Santamaria où se trouvaient quatre officiers et leurs hommes, et de la sorte, s'étant emparé de ce

poste important, favoriser le succès d'une attaque concomitante du village par deux détachements de corses, l'un venant d'Olmeta di Tuda et l'autre sortant de Poghju.

D'Arcambal, instruit par Pietro BOCCHECIAMPE de ce projet, fit procéder à de nombreuses arrestations.

Marbeuf ordonne alors que les inculpés soient traduits devant un Conseil de guerre sous les chefs d'inculpation de "conspiration " et de "complot contre le service du Roi" alors que le prétendu crime n'avait pas encore reçu un commencement d'exécution.

L'instruction commencée le 13 février 1769 fut terminée le 3 mars de la même année.

Le Procureur Général, sans plus ajouter aux faits établis par ce Conseil, a finalement aggravé l'accusation des prisonniers qui se trouvèrent non seulement inculpés de conspiration mais également de crime de haute trahison et, par conséquent, de crime de Lèse Majesté, pour avoir voulu égorger les officiers et soldats de la garnison.

Le 17 juillet 1769, la juridiction de jugement, saisie du cas de 30 mis en cause dont 18 seulement sont incarcérés, rend sa décision.

Les peines les plus lourdes concernent cinq patriotes: Don Pietro LECCIA, Francesco Antonio SANTAMARIA dit

Totto, Dominique CERMOLACCE, tous trois d'Oletta, Jean GUIDONI et Jean Camille GUIDONI, de Poghju.

L'exécution de la sentence eut lieu le 25 septembre 1769 à une heure après minuit sur la place de la Citadelle de Bastia.

Les condamnés furent d'abord mis à genoux, tête nue, les mains attachées, afin de subir d'abord, la "question ordinaire" dite des canettes puis, la "question extraordinaire" dite de la corde.

A six heures du matin, ils furent conduits devant la porte principale de la cathédrale Sainte-Marie de Bastia pour y faire, à genoux, amende honorable. Le jour même, ils étaient transportés à Oletta au couvent San Francescu où, après avoir à nouveau fait amende honorable, ils furent rompus vifs.

Ensuite, sous le regard d'une population consternée, leurs corps morts martyrisés furent exposés, face tournée vers le ciel, sur des roues dressées à cet effet et privés de sépulture.

Des seules pièces du procès, il ressort que la gravité des crimes imputés aux suppliciés apparaît finalement disproportionnée au regard d'une conspiration qui n'était qu'un acte militaire conçu par des patriotes au demeurant inabouti.

En outre, l'horreur des supplices témoigne d'une férocité judiciaire qui ne pouvait même pas trouver sa

justification dans l'exemplarité des peines, la guerre ayant pris fin en mai 1769 lors de la défaite de Ponte Novu.

C'est dans ce contexte terrible que notre Maria Ghjentile pris la décision de se rendre, la nuit venue, au couvent, afin de donner une sépulture chrétienne à son fiancé.

Maria Ghjentile accomplit cette action alors qu'elle sait que le fait pour quiconque d'enlever un condamné du gibet d'infamie est puni de la peine de mort.

Aussi, comment ne pas rapprocher cet acte de celui de l'Antigone de Sophocle, s'opposant à son oncle CRÉON, roi de Thèbes, qui voulut donner une sépulture décente à son frère rebelle, POLYNICE, considéré comme un traître à sa patrie.

Comme Antigone, Maria Ghjentile réalise un acte illégal mais essentiel: il lui faut donner une sépulture digne à son fiancé mort.

Elle consacre ainsi la supériorité du pouvoir divin sur le pouvoir temporel qui ne respecte même pas les morts.

Au delà de l'accomplissement de cet acte très courageux, éprise de justice, la voici qui va se présenter au juge à Bastia afin de se dénoncer et de déclarer que les parents du supplicié, qui avaient été arrêtés et qu'on s'apprêtait à juger parce que présumés coupables de l'enlèvement de leur fils, étaient innocents.

Elle demandait à subir seule la sanction de son acte.

L'Histoire nous dit que le juge admira son courage et sa piété et qu'il lui déclara qu'elle était libre, ainsi que les parents de celui qu'elle avait aimé d'un amour si noble.

Comme Antigone, Maria Ghjentile, s'est illustrée par sa résistance au pouvoir injuste de l'époque avec pour seules armes, sa piété et ses convictions.

Son acte héroïque met ainsi en évidence le conflit qui existe entre Conscience, Justice, Loi et Obéissance.

Vous le savez bien, cette opposition est de toutes les époques, même si elle prend une acuité toute particulière dans les périodes critiques de l'Histoire.

Maria Ghjentile est celle qui librement se dresse les mains nues et qui dit "non" quitte à payer de sa vie son refus et qui finalement gagne son combat.

Maria Ghjentile est une figure immense qui nous interpelle parce que son dessein d'associer la vie à la mort est immanent à toute conscience humaine.

On sent bien que chez elle, l'instinct de vie est indissociable de l'instinct de mort et qu'il ne peut y avoir d'homme sans mémoire, sans fibre affective et émotionnelle.

Comme Antigone, Maria Ghjentile nous incite finalement à réfléchir sur les motivations profondes de nos actes.

Comment, en effet, concilier Justice et Liberté dans un monde où les ordres s'opposent de plus en plus à nos convictions morales? Comment déterminer quand nous devons contester la règle?

Comme le dit Socrate, on se doit sûrement d'agir avec sagesse en faisant preuve d'un exercice aigu de prudence et d'un jugement sûr animé par la droiture.

Plus encore, il me semble important de vous dire, en ce lieu chargé d'émotion, que chacun, d'où qu'il vienne, dans sa quête de la vérité et de la liberté, doit pouvoir vivre en paix avec lui-même et avec les autres.

A nous tous donc, en conscience, de réfléchir et de juger les questions éthiques et politiques qui se posent à nous en tant que citoyen au regard de l'acte accompli par l'Antigone Corse, Maria Ghjentile.

Alors qu'Elie Wiesel, Prix Nobel de la paix en 1986 vient de nous quitter, je vous invite à méditer cette belle parole:

"Je crois en l'homme malgré les hommes".

Avant de passer le relais à notre ami Jean Vitus RISTICONI pour la prière en hommage à Maria Ghjentile, je voudrais vous signaler que vous pourrez découvrir, exposé à la salle des fêtes, le travail que nous avons réalisé, en collaboration avec l'association Corsica Genealogia, sur la généalogie de Maria Ghjentile.

Ce travail m'a permis d'avancer un peu plus dans la certitude quant à l'identité du fiancé de notre héroïne qui, comme le soutient dans sa monographie de notre village, l'abbé Antoine COSTA, serait Giovanni (dit Giò) GUIDONI.

Avec l'aide précieuse de Madame Marido PAOLI, bénévole de l'association Corsica Genealogia que je remercie tout particulièrement pour son travail remarquable de recherche et de restitution, nous avons ainsi pu récupérer l'acte de mariage de Maria Ghjentile avec Giò Santu GUIDONI (le seul frère survivant avec qui elle s'est finalement mariée le 30 décembre 1770), acte faisant état d'une dispense pour affinité au 2ème degré.

Comme moi, vous savez, que deux frères sont des parents au 2ème degré.

Alors, vous comprendrez que je puisse affirmer que Giò GUIDONI, le conjuré mis à mort le 25 septembre 1769, frère de Giò Santu GUIDONI, était bien le fiancé de Maria Ghjentile.

A tous ceux qui l'auraient oublié où qui n'étaient pas là l'année dernière, je rappelle que Maria Ghjentile a vécu dans cette maison où elle s'est éteinte le 30 mai 1820 à l'âge de 72 ans et qu'elle a eu 11 enfants dont 2 ont été

appelés Giovanni, en mémoire certainement de son fiancé disparu.

En hommage à Maria Ghjentile, je vous remercie maintenant d'écouter, interprété par Anghjula POTENTINI, u voceru écrit par Jean-Pierre LUCCIARDI de Santu Petru au début du XXème siècle, voceru tiré de son "drammu storicu in tre atti" intitulé "Maria Jentile".

Dans cette complainte, Maria Ghjentile en pleurs, s'adresse à son bien-aimé avec une voix emprunte de piété.

Vi ringraziu.

U Merre
Antoine VINCENTI

VOCERU

"

Chè t'essi da fà sta morte,
O Bernè, un mi ci aspettava;
Ùn n'era quessa la sorte,
Caru, chè tu meritava.
Cumè Cristu, tu, si statu,
Innucente, cundamnatu.

So quessi li tribunali
Chì lu veru anu in orrore?
Cumposti d'ufficiali
Senza viscere ne core?
Un distinguenu se jente
Un reo d'un innucente.

U mio erburu frundutu,
U mio riccu rusulaghju,
Oghje, senza lu to aiutu,
Ùn la sò cume faraghju.
Per mai piu chì lu mio core
Pò suppurtà stu dolore.

Sentu a to voce pietosa,
Chì mi chjama à lu êrdonu;
Dicerai chì sò ritrosa,
Ma ùn cantu sopra su tonu...
Perchè ùn poi esse ubbiditu
Finchè un t'aghju suppellitu.

Tandu puderau dammi
A cundanna la più atroce;
Ùn senteranu lagnammi,
Muta sarà la mio voce;
Perchè un bramu più chè à sorte,
D'esse cun te unita in morte.

Cusì almenu in paradisu
Ci stariamu cuntenti;
Sempre di l'istessu avisu...
Aspettendu li parenti.
Luntanu da li malanni,
Da l'angoscie e da l'affanni.

Ancu tu prega di core
Chì la Madonna mi dia,
C'u permessu di u Signore,
Curaggiu, forza è balìa,
Chì sta notte possa intantu
Suppediti in locu santu.
"